



AVIS DE COURSE

*Championnat Départemental du Finistère
Club nautique de Plouguerneau
5B
Dimanche 18 octobre 2026
Plouguerneau*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le 18 octobre au *Club Nautique de Plouguerneau*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://www.cn-plouguerneau.com/championnatfinistere/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

- Optimist "École" (OPTE)
- Optimist (OPTI)
- OPEN SKIFF MYLAR (OBIC)
- Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE (IND)
- BIC 293D (B293)
- RCB (raceboard 3.80)
- Intersérie catamaran C1, C3 et C4 (INC)
- Wing Foil (WING)

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4 Les pré-inscription des concurrents sont obligatoires et sont à remplir avant le 15 octobre (avant majoration de 10 €) sur le lien suivant :

<https://www.cn-plouguerneau.com/championnatfinistere/>

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Solitaire</i>	<i>15 €</i>
<i>Double</i>	<i>30 €</i>
<i>Catamaran avec location</i>	<i>40 €</i>

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing..

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>Dimanche 18 octobre</i>	<i>9h30</i>	<i>11h00</i>

7.3 Jours de course :

Date	<i>Toute classe, heure 1^{er} signal d'avertissement</i>
<i>Dimanche 18 octobre</i>	12h

7.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h*.

10 LIEU

10.1 L'Annexe à l'AC *A* fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

(cf. règlement départemental)

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement départemental

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une autre manifestation aura lieu sur site pour soutenir la recherche pour le cancer :

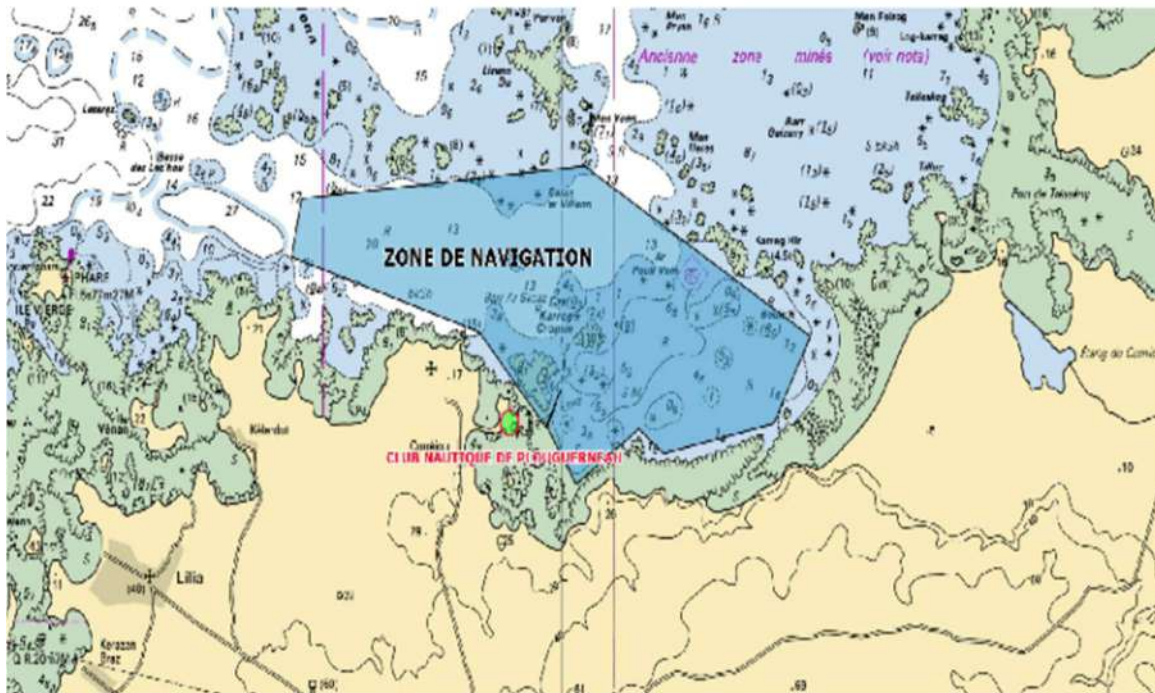
« La marche rose ». *Merci de respecter les zones de parking*

Pour plus d'informations, contactez-nous par mail cnplouguerneau@wanadoo.fr

Une page internet dédié à l'épreuve avec toutes les infos est disponible sur le lien suivant :

<https://www.cn-plouguerneau.com/championnatfinistere/>

Annexe A



Annexe Plan du site





Octobre Rose MARCHÉ SOLIDAIRE Du littoral

DIMANCHE 18 OCTOBRE



RENDEZ-VOUS 9H
KOREJOU - PLOUGUERNEAU

5 Km - 10 Km

4 Km adapté aux fauteuils et aux poussettes

DON LIBRE
au profit des
Roses Finistériennes

**RESTAURATION
SUR PLACE**
à l'arrivée

**À VOS BASKETS
TOUS EN ROSE,**



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

